

Le conseil municipal s'est réuni le 31 MAI 2024 à 18h30, sous la présidence du Maire, Franck GAULTIER.

Présents : F. Gaultier - D. Marie - B. Lebreton - P. Thouin - D. Tirard - D. Waeyaert - N. Mougel - R. Laurent - M. Duteil - C. Blondel

Absents : C. Tessier donne pouvoir à D. Waeyaert - S. Benoit donne pouvoir à F. Gaultier - P. Bohin donne pouvoir à N. Mougel

Absente excusée : N. Mathias

Secrétaire de séance : Franck GAULTIER.

ORDRE DU JOUR

Appel d'offres, procédure adaptée pour les travaux d'aménagement et d'extension de la cuisine de la salle polyvalente : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement et d'extension de la cuisine de la salle polyvalente entériné par le Conseil Municipal avec ouverture des crédits budgétaires au Budget Primitif de 2024. Il convient, suite à l'ouverture et à l'étude des offres par la commission travaux, d'attribuer les lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **Pour le lot n°1 : démolition**

Une seule offre est présentée par l'entreprise RENEUF BTP de Mortagne-au-Perche pour un montant HT de 4 600.00 € soit 5 520.00 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de RENEUF BTP est acceptée et le lot n°1 est déclaré fructueux,

- **Pour le lot n° 2 : Gros Œuvre-Maçonnerie**

Deux offres sont présentées par l'entreprise TOMASI de Sées et l'entreprise RENEUF BTP de Mortagne-au-Perche. Après étude des offres, l'entreprise RENEUF BTP est retenue pour un montant HT de 4 810.00 € soit 5772.00 € TTC.

L'offre de l'entreprise TOMASI plus élevée (6 600.0 € HT soit 7 920.00 € TTC) est rejetée.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de l'entreprise RENEUF BTP est donc acceptée à l'unanimité et le lot n° 2 est déclaré fructueux,

- **pour le lot n° 3 : Menuiseries extérieures**

Une seule offre est présentée par l'entreprise KMSA Métallerie de L'Aigle pour un montant HT de 7 359.70 € soit 8 831.64 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de KMSA Métallerie est acceptée et le lot n°3 est déclaré fructueux,

- **pour le lot n° 4 : Electricité-alarme**

Une seule offre est présentée par l'entreprise SAS DBEG de Falaise pour un montant HT de 18 444.34 € soit 22 133.21 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de SAS DBEG est acceptée et le lot n°4 est déclaré fructueux,

- **pour le lot n° 5 : Plomberie-chauffage-gaz**

Une seule offre est présentée par l'entreprise EURL GPC (M. Chauchis) de Saint-Sulpice-sur-Risle pour un montant HT de 8 911.76 € soit 10 694.11 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de l'EURL GPC est acceptée et le lot n°5 est déclaré fructueux,

- **Pour le lot n° 6 : plâtrerie-plafonds-isolation**

Une seule offre est présentée par l'entreprise SARL DAVID ISOLATION de Saint-Nicolas-de-Sommaire pour un montant HT de 17 047.80 € soit 20 457.36 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de la Sarl DAVID ISOLATION est acceptée et le lot n° 6 est déclaré fructueux,

- **Pour le lot n°7 : Menuiseries intérieures bois**

Une seule offre est présentée par l'entreprise GIORGI BATIMENT de Le Raincy (93) pour un montant HT de 12 350.00 € soit 14 820.00 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de Giorgi Bâtiment est acceptée et le lot n° 7 est déclaré fructueux,

- **Pour le lot n° 8 : Carrelage-Faïence :**

Une seule offre est présentée par l'entreprise RENEUF BTP de Mortagne-au-Perche pour un montant HT de 19 302.50 € HT soit 23 163.00 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de l'entreprise RENEUF est acceptée et le lot n° 6 est déclaré fructueux,

- **Pour le lot n° 9 : Equipements de cuisine :**

Une seule offre est présentée par l'entreprise GIF Technorest de Colombelles (Calvados) pour un montant HT de 65 250.92 € HT soit 78 301.10 € TTC.

Répondant aux critères d'attribution, l'offre de l'entreprise GIF Technorest est acceptée et le lot n° 9 est déclaré fructueux,

Monsieur le Maire indique que tous les lots prévus dans l'offre de marché en procédure adaptée sont désormais attribués. Le montant du projet s'établit donc à 181 993,52 € HT, y compris l'ensemble des prestations de SOCOTEC chargé de contrôle et de sécurité (4 795.50 € HT SOIT 5 754.60 € TTC), les honoraires du Maître d'œuvre établis à 19 121,00 € HT (non grevés de TVA) soit 214 568.02 € TTC,

Levée séance 19h30